

LES HEUX

Le chauffeur du véhicule a été particulièrement choqué par l'accident.

BACCARAT

Un an ferme pour le beau-père agresseur sexuel

Jugé en novembre dernier par le tribunal correctionnel de Nancy, Ludovic, 43 ans, qui réside dans le secteur de Baccarat et qui a clamé son innocence, a été reconnu coupable d'agressions sexuelles commises entre 2010 et 2014 sur les deux filles de sa compagne.

L'ânée, âgée de 13 ans, avait dénoncé une pénétration digitale, avait également accusé son beau-père de profiter de chaque moment où ils se retrouvaient seuls ensemble pour procéder à des attouchements.

Dans la foulée, la jeune sœur de l'adolescente, âgée de 9 ans, avait également raconté à sa mère que son beau-père l'avait violée. « Elles ont tout inventé », avait contesté Ludovic devant les magistrats. Le quadragénaire avait évoqué un complot des enfants pour se débarrasser de lui car il était « quelqu'un de très sévère ».

Il a écoppé de 3 ans dont 2 avec sursis probatoire.

une petite société paramédicale. C'est le genre de démarche que nous faisons quotidienne-

ment auprès des greffes des tribunaux de commerce.

Le gouvernement a voulu

tance virtuelle ne fonctionne pas. Lorsque vous l'interrogez, il finit par répondre qu'il est

L'heure n'est donc vraiment pas à la rigolade.

Christophe GOBIN

LUDRES

Débrayage à « Ambulances SOS 54 » « au nom de la loi »

Le taux horaire a été augmenté en juillet avec effet rétroactif. L'employeur ne l'applique que depuis octobre. Les ambulanciers réclament donc le paiement de compléments de salaires de juillet à octobre, mais aussi une prime de 1.500€ et l'augmentation des salaires.

Une grande partie du personnel des Ambulances SOS 54, 16 sur 38, s'est rassemblée ce jeudi devant les locaux de leur entreprise, rue Pierre-et-Marie Curie, dans la zone industrielle de Ludres, entre midi et deux.

Objet de leur colère : la sourde oreille de leur employeur « qui refuserait d'appliquer la loi ». « Le taux horaire légal a en effet été augmenté en juillet, mais notre employeur s'est conformé à la loi en octobre seulement. Aujourd'hui, il refuse de payer les



Une partie du personnel a fait grève ce jeudi devant le siège de l'entreprise, à Ludres. Photo ER/S.L.

compléments de salaire de juillet à octobre. Or, l'application de la rétroactivité de la revalorisation est pourtant prévue par la loi !

Nous les interpellons depuis des mois. C'est la goutte qui a fait déborder le vase », explique Hugo Steffen, délégué du personnel.

Les grévistes réclament en outre « une augmentation des salaires de 15 % », « l'attribution

d'une prime annuelle de 1500 €, « le respect de la législation concernant les horaires, les pauses, le paiement des derniers repas, l'organisation du travail ».

« De l'humanité »

Le mouvement de grève se limite à quelques heures « afin de ne pas pénaliser les patients », mais il traduit le climat social que la direction laisse « pourrir » d'après les délégués. « Nous ne voulons pas seulement une augmentation de salaire, nous voulons de la considération. Notre travail demande beaucoup d'humanité, nos employeurs n'en sont pas exempts ».

La direction se dit « ouverte à la discussion et la négociation ». « Des courriers ont d'ailleurs été envoyés », précise le directeur Romain Marsot, « et une réunion est prévue le 25 janvier ».

S.L.